Protocole d'accord mettant fin à la grève des personnels de l'EPL de Croix Rivail

Pour faire suite au préavis de grève en date du 20 décembre 2013 du personnel du LEGTA de Croix-Rivail et à la grève des 6 et 7 janvier 2014, des réunions se sont tenues les lundi 6 et mardi 7 janvier entre le personnel du LEGTA et le chef de service du formation et développement de la DAAF de Martinique Monette MARIE-LOUISE, en présence du proviseur du LEGTA Jean MONFORT.

Les discussions menées conjointement ont permis d'aboutir aux accords suivants :

- L'autorisation du dédoublement de la classe de BTSA première année pour les disciplines d'agronomie, d'agroéquipement, d'informatique et les travaux pratiques en laboratoire sur l'ensemble de la formation. En corollaire, pour la rentrée 2014, l'effectif de la nouvelle classe de BTSA 1ère année sera conforme à l'allocation de moyens qui permet le recrutement de 16 élèves.
- Par mesure exceptionnelle, 180 heures HSE sont attribuées en complément pour l'année scolaire 2013-2014 pour permettre le remplacement des enseignants stagiaires en formation.
- Le remplacement du proviseur adjoint actuellement en congé de longue maladie par une enseignante, Madame GUSTAVE Camille et le remplacement de cette dernière par un agent contractuel payé sur les crédits de l'EPL.
 Mme GUSTAVE effectuera 80% de sa mission pour l'intérim de Proviseur Adjoint et 20 % sera consacré à l'enseignement.
- Les enseignants stagiaires en voie de déprécarisation, Dominique DELIN et Christophe DEDE, sont affectés sur les postes qu'ils occupent pour l'année scolaire 2014/2015, à 100% au LEGTA de Croix Rivail.
 Les 2 postes correspondants seront ouverts à la mobilité nationale pour la rentrée scolaire 2015.

Les signataires

La directrice de l'alimentation, de

l'agriculture et de la forêt

de la Martinique

Sabine HOFFERER

Le proviseur du LEGTA

de Croix Rivail

Jean MONFORT

La secrétaire de la section

du SNETAP FSU

Muriel MARIE MAGDELAINE